



**SOLESMES**

**Chef-lieu de Canton**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**MAI 1991**

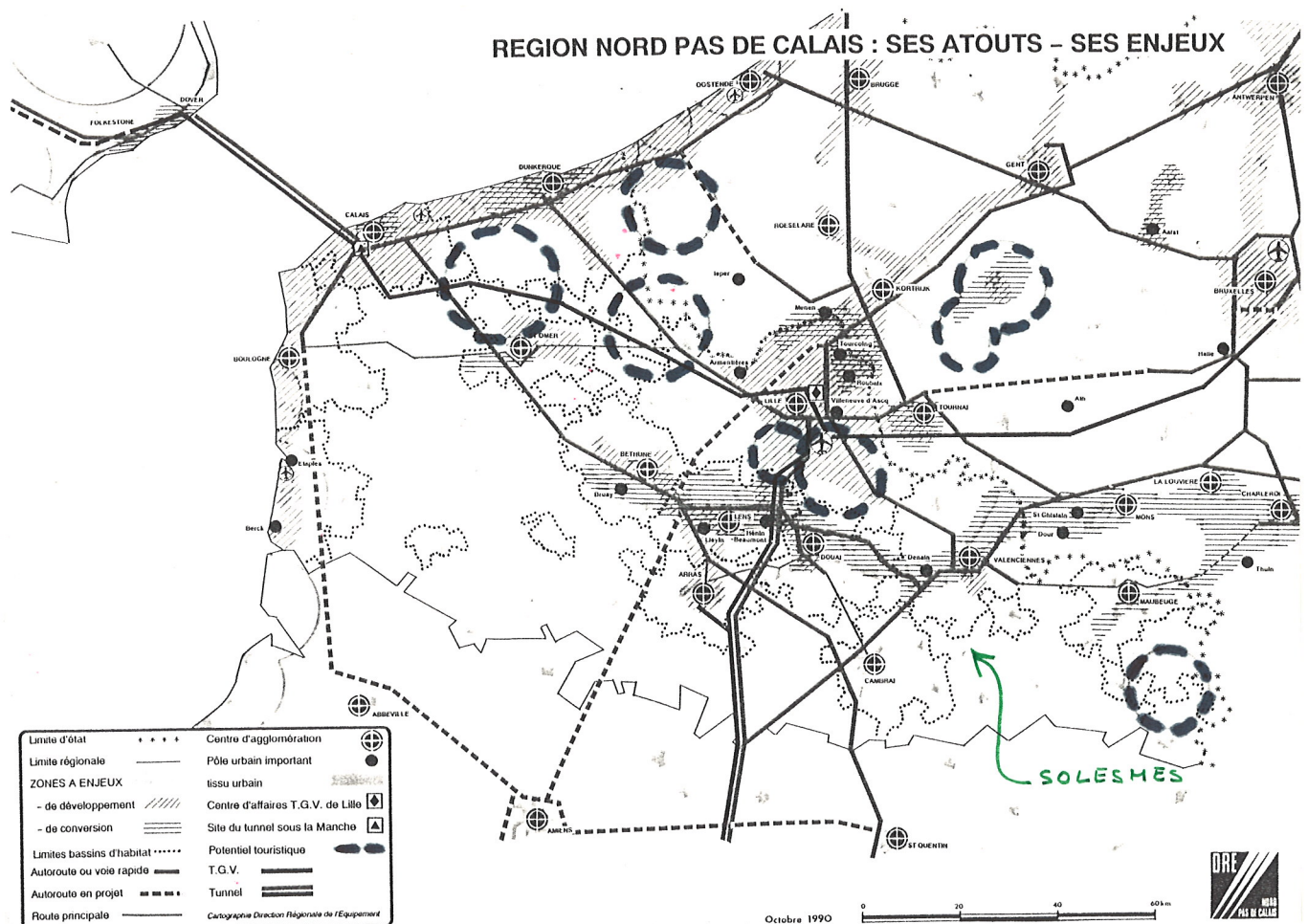






# PRESENTATION

Après avoir connu un essor économique industriel atypique dans une région avant tout agricole, Solesmes souffre depuis quelques années d'un déclin qui risque de s'aggraver compte-tenu de l'isolement grandissant de la commune par rapport aux grandes infrastructures routières et aux projets régionaux (cf. étude Direction Régionale de l'Equipement Nord-Pas-de-Calais sur les atouts et les enjeux régionaux - octobre 1990).



Des études faites par la Direction Régionale de l'Equipement en 1987 montrent par ailleurs que Solesmes n'est incluse dans aucun bassin d'habitat, qu'il s'agisse de celui de Valenciennes ou de Cambrai.

Le déclin économique s'y accompagne comme pour l'ensemble du Cambrésis, d'une baisse régulière de la population (5452 habitants en 1982, 5060 en 1990).

C'est donc à travers la mise en valeur de son patrimoine architectural (vestiges de sa richesse passée) et paysager (la Selle : Contrat de Rivière en cours, le Béart...), le développement des activités associatives, la satisfaction des besoins locaux et l'embellissement du cadre de vie que la commune peut garder son attractivité de chef-lieu de canton, centre de vie culturel, sportif et commercial.



Pour cela elle doit pouvoir s'intégrer dans le réseau régional des pôles secondaires d'appui et ainsi créer une dynamique et avoir un rayonnement sur le secteur rural environnant.

Afin de mener une politique d'aménagement cohérente et de se définir à long terme des objectifs de développement sur la base des atouts spécifiques du secteur, la Municipalité doit connaître avec précision le niveau de services et de commerces que la commune doit assumer. A partir de ce bilan, elle pourra se fixer un programme qui constituera la base des aménagements qui seront proposés à Solesmes.

Les investissements communaux devront porter en priorité sur le bourg compte-tenu de la nécessité pour Solesmes de valoriser son image de chef-lieu de canton.

Mais d'ores et déjà, il est possible de recenser un certain nombre de sites qui posent des problèmes sur le plan spatial, qui manifestent ponctuellement la destructuration de la ville, et qui devront nécessairement constituer le support des projets futurs.



AIRES DE STATIONNEMENTS INOCCUPEES



L'étude de l'équipe de maîtrise d'œuvre (urbaniste, architecte, paysagiste...) pourra se dérouler en quatre phases :

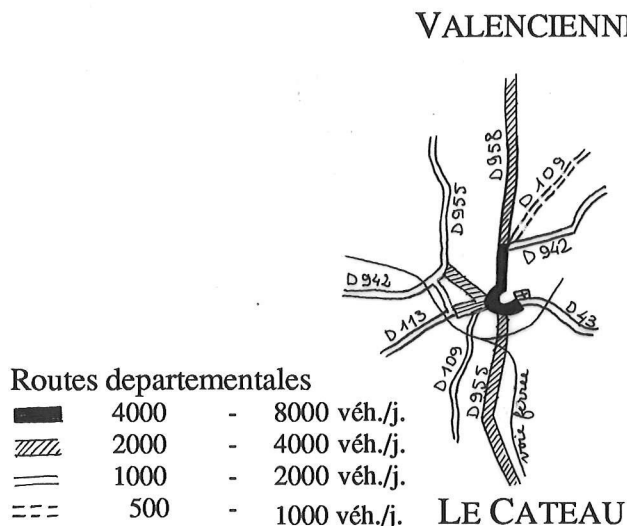
- un bilan global de l'armature des espaces et équipements publics de la commune,
- une proposition à long terme d'opérations d'aménagements et d'équipements compatible avec le budget communal,
- des projets à court et moyen termes permettant d'engager le processus de revitalisation de la commune,
- l'information et la sensibilisation de la population sur la politique municipale (Une sensibilisation à l'environnement pourra être assurée gratuitement dans les écoles à la demande des enseignants par "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E.).

Quatre thèmes principaux pourront guider l'étude :

- la structure urbaine,
- une politique d'équipements,
- une politique de l'habitat,
- une politique du paysage.

## LA STRUCTURE URBAINE

L'isolement relatif du canton de Solesmes en l'absence de liaison routière d'intérêt national constitue d'un certain point de vue un atout pour la commune qui continue ainsi à jouer pleinement son rôle de chef-lieu de canton au carrefour de plusieurs départementales (D.958, D.955, D.942, D.113, D.109, D.43).



Certes, la structure rayonnante des voies pose quelques problèmes de circulation aux heures d'affluence, mais c'est aussi cette organisation qui favorise la dynamique commerciale du centre ville.

Aussi les projets qui envisagent l'utilisation des voies ferrées désaffectées comme voies de contournement pourraient constituer un réel danger pour le centre.

Une étude fine permettrait de mesurer les avantages et les inconvénients des divers plans de circulation qui peuvent être envisagés.

Le doublement de certaines voies surchargées accompagné de petites aires de stationnement de proximité permettrait par exemple de faciliter la bonne desserte du centre en conjuguant fluidité de la circulation et confort d'accès.

La création, voici quelques années, d'aires de stationnement démesurées et mal localisées demeure un échec quant aux objectifs visés mais offre aujourd'hui une disponibilité foncière exceptionnelle dont la Commune devra tirer profit pour repenser la structure de la ville.

Plusieurs schémas d'organisation à long terme permettront à la Municipalité de saisir les enjeux urbains de chaque projet et, en fonction du choix qui sera fait, de réserver certains terrains nécessaires à la réalisation des objectifs et d'orienter les opérations d'aménagement en cohérence avec le schéma retenu.



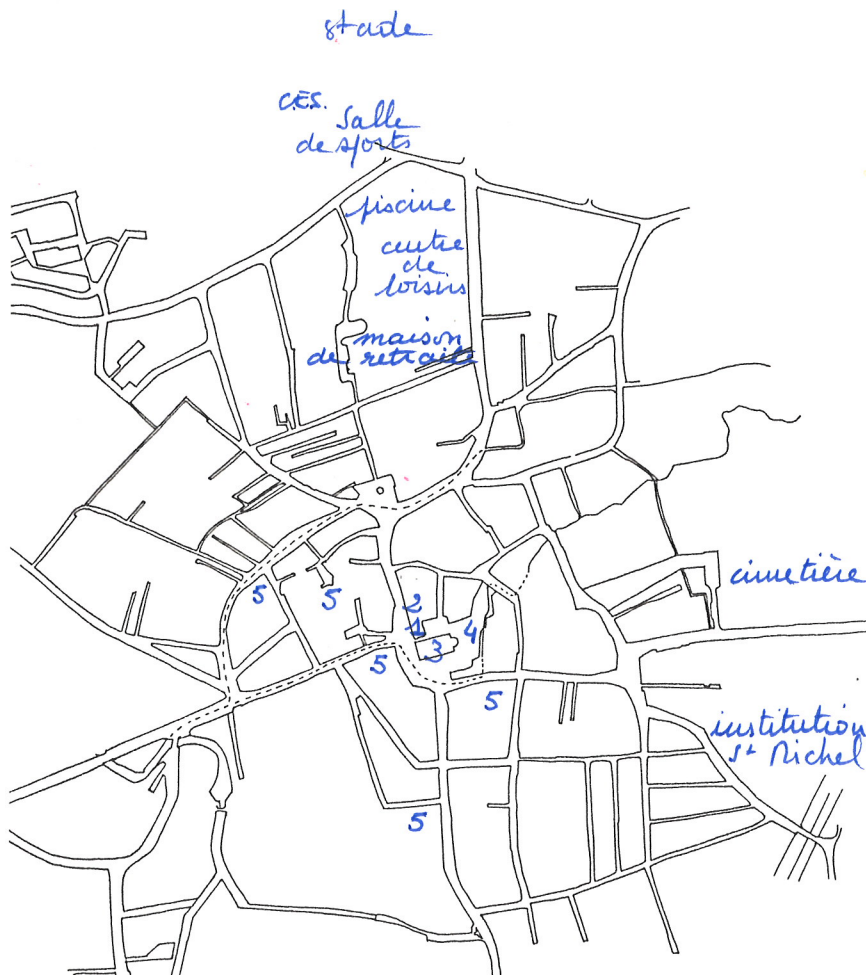
# UNE POLITIQUE D'EQUIPEMENTS

De même qu'il est important que Solesmes garde son attractivité commerciale, il est nécessaire qu'elle maintienne un niveau d'équipements conforme aux attentes de la population du canton.

La desserte des équipements devra être améliorée et en particulier des cheminements piétonniers devront être étudiés de façon à permettre aux enfants et aux enseignants d'accéder aux équipements scolaires, sportifs et culturels sans avoir à déambuler entre les voitures.



Un bilan des équipements existant actuellement (satisfaction des usagers, état du bâti et des abords,...) par rapport aux souhaits exprimés et aux perspectives possibles permettra à la Municipalité de dégager les priorités et de saisir les opportunités d'aménagement pour restructurer le centre ville.



- 1 hôtel de ville
- 2 P.T.T.
- 3 église
- 4 jardin public
- 5 école

## **UNE POLITIQUE DE L'HABITAT**

**La baisse de population de Solesmes peut avoir des répercussions désastreuses sur l'entretien des constructions (maisons à l'abandon) et par conséquent sur l'image de la ville.**

**Une étude sur l'évolution de la qualité des logements, leur taux de rotation, leur occupation, etc... permettra à la Municipalité d'envisager des mesures à prendre, si nécessaire, pour améliorer le confort et préserver la qualité du bâti.**

**Un cahier de recommandations architecturales favorisera la prise de conscience par les habitants de la qualité du patrimoine qu'ils occupent et encouragera l'entretien et la réhabilitation des bâtiments dans le respect de leur architecture.**



# UNE POLITIQUE DU PAYSAGE

## Le paysage architectural et urbain

La richesse passée de Solesmes a laissé dans le patrimoine architectural privé et public bon nombre de bâtiments de grande qualité dont la préservation constitue un atout majeur pour la commune.



L'état de la plupart des édifices publics est satisfaisant (l'hôtel de ville, l'église, les halles, le kiosque à musique, le lavoir, la fontaine de l'Abbaye Saint Denis...), en revanche leur environnement de bitume et de poteaux nuit à leur aspect.

**Des esquisses chiffrées d'aménagement des abords des bâtiments publics permettront à la Municipalité de poursuivre progressivement son programme de valorisation du patrimoine communal, en fonction des possibilités budgétaires de la commune.**

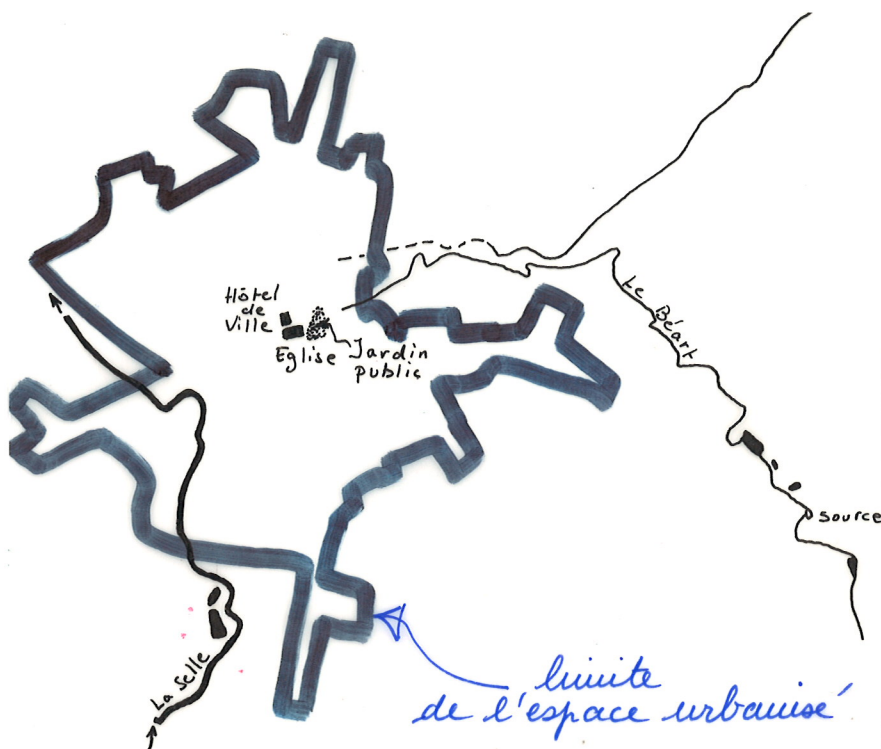
**Les esquisses seront complétées d'Avant-Projets Sommaire chiffrés sur plusieurs espaces sensibles :**

- La place Jean-Jaurès qui représente le cœur de la commune et qui aujourd'hui aménagée comme un vaste parking (les "ducasses" s'y tiennent ainsi que la 3<sup>e</sup> Fête des Seringueux").
- La place Paul Doumer et la place du Baert qui font l'objet d'études de sécurité de la part de la Direction de la Voirie et des Infrastructures (étude de giratoire sur la place du Baert).
- Les rues qui doivent être prochainement refaites en vue de recevoir un assainissement.

## Le paysage naturel

La seconde richesse de Solesmes vient du caractère pittoresque que tire la commune de ses vallonnements et de la pénétration de l'espace végétal à l'intérieur même de l'espace urbanisé, grâce aux passages de la Selle et du Béart.

Le dialogue entre la ville et la campagne doit être renforcé car il répond à une demande de plus en plus forte de la population.



Un réseau complet de circuits reliés entre eux et d'usages variés (de la petite promenade urbaine au chemin de grande randonnée) sera proposé.

- Il aidera la Municipalité dans ses choix quant au devenir de plusieurs espaces :



- . les terrains libres et à l'abandon dans le centre ville (prolongement du parc envisagé,...)
- . la voie ferrée vers Le Cateau aujourd'hui désaffectée et dont le tronçon vers la Belgique est mis en vente par la S.N.C.F.



- Il fixera les priorités d'aménagement de certains sites d'ores et déjà réservés à la promenade (le P.O.S. prévoit un cheminement le long du Béart, la Municipalité a entrepris l'aménagement du chemin de la Passerelle).

Le schéma faisant apparaître un circuit hiérarchisé de promenades sera accompagné d'esquisses chiffrées d'aménagement permettant à la Municipalité de planifier à long terme son intervention.